

Sainte Soulle



Services



SOMMAIRE

04

Mairie

05

Formalités administratives

07

Titres d'identité

08

Hélo et ALPMS

09

Social

10

France services

12

Quatre groupes scolaires

13

Relais Petite Enfance

14

Local Jeunes Solinois

15

PMI et Mission Locale

16

Bibliothèque

17

Salle des fêtes

18

Parcs

20

Déchets

23

Infos utiles

04 Mairie



39 rue de l'Aunis
17220 Sainte-Soulle
05 46 37 00 35

mairie@sainte-soulle.fr
www.sainte-soulle.fr

Ouverture mairie

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30- 12h30	8h30- 12h30	8h30- 12h30	8h30- 12h30	8h30- 12h30
16h-19h	13h30- 17h30	Fermé	16h-19h	13h30- 16h30

Service urbanisme

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h45- 12h30	8h45- 12h30	8h45- 12h30	Fermé	Fermé
16h-19h	Fermé	Fermé	16h-17h30	13h30- 16h30

Communication

Le bulletin municipal "Regard" : Semestriel
Le FLASH : Mensuel, sortie en début de mois
Site internet : <https://www.sainte-soulle.fr/>



Application mobile PanneauPocket :

Alerte et informations de la Mairie

Alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux, conseil municipaux, évènements de la vie quotidienne et manifestations ...

Restons connectés !



Recensement militaire

Dès l'âge de 16 ans, tout jeune Français, fille ou garçon, doit se faire recenser pour être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et être inscrit d'office sur les listes électorales à sa majorité.

À l'issue de la JDC, une attestation est remise, nécessaire pour s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, etc.). Le recensement peut se faire **à la mairie de votre domicile ou en ligne sur www.service-public.fr**. Il vous faudra fournir une carte d'identité ou passeport valide, le livret de famille à jour, et un justificatif de domicile.

S'inscrire sur les listes électorales

Rendez-vous **en mairie** ou effectuez la démarche **en ligne sur www.service-public.fr**.

Vous devrez présenter une pièce d'identité VALIDE, un justificatif de domicile DE MOINS DE 3 MOIS et, si nécessaire, un document prouvant votre nationalité ou votre changement de domicile.

Assurez-vous de vous inscrire avant la date limite fixée pour chaque élection.

État civil

Mariage et pacs

Mariage

Pour le mariage, les futurs époux doivent retirer puis déposer leur dossier à la mairie de résidence de l'un d'eux ou de leurs parents dès que possible (souvent 2 à 3 mois avant).

PACS

Pour le PACS, la demande peut être faite à la mairie ou chez un notaire. Il est nécessaire de fournir une déclaration conjointe, une convention de PACS, des pièces d'identité et des actes de naissance.

Un rendez-vous est requis pour la signature de la convention de PACS.

Copie ou extrait d'acte de mariage

Il faut en faire la demande à **la mairie du lieu de mariage**.

Pour une copie intégrale ou un extrait avec filiation, la demande est soumise à des conditions : elle doit être effectuée par la personne concernée ou un membre de sa famille ayant un lien de parenté direct.

Pour plus de détails, consultez le site : www.service-public.fr.

Naissance

Déclaration de naissance

La déclaration de naissance est obligatoire et doit être effectuée **à la mairie du lieu de naissance dans les 5 jours suivant la naissance** par l'un des parents, ou par un professionnel de santé présent à l'accouchement. Un officier d'état civil rédige ensuite l'acte de naissance.

Reconnaissance anticipée

La reconnaissance anticipée permet d'établir la filiation d'un enfant à naître avant sa naissance. Elle est possible dans toutes les mairies, par l'un ou les deux parents **non mariés ou pacsés**, sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile récent. L'acte de reconnaissance délivré est à remettre lors de la déclaration de naissance.

Copie et extrait d'acte de naissance

Il faut en faire la demande **à la mairie du lieu de naissance**.

Pour une copie intégrale ou un extrait avec filiation, la demande est soumise à des conditions : elle doit être effectuée par la personne concernée ou un membre de sa famille ayant un lien de parenté direct.

Pour plus de détails, consultez le site : www.service-public.fr.

Décès

La déclaration de décès doit être faite **dans les 24 heures à la mairie du lieu de décès**. Il est nécessaire de présenter le certificat de décès, délivré par un médecin, ainsi que le livret de famille. Ce sont souvent les pompes funèbres qui transmettent les éléments à la mairie. Pour obtenir une copie ou un extrait d'acte, la demande s'effectue auprès de la mairie du lieu de décès.

Depuis avril 2023, la municipalité de Sainte-Soulle vous permet d'effectuer les dépôts de vos demandes de cartes nationale d'identité et de passeports.

Sur rendez-vous uniquement, via le site internet de la mairie : www.sainte-soulle.fr

Avant votre rendez-vous, il faut impérativement préparer les documents nécessaires : pré-demande(s) en ligne sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) ≥ ants.gouv.fr

Et veiller à avoir un dossier **COMPLET** le jour du rendez-vous.

Dépôt du dossier de carte d'identité / passeport

Merci de fournir les ORIGINAUX des documents listés ci-dessous. Les rendez-vous en ligne se font avec le n° de pré-demande.

- **Formulaire cerfa rempli ou pré-demande en ligne sur le site www.ants.gouv.fr**
- **Ancien titre, CNI ou passeport** (ou déclaration de perte vol + timbre fiscal) pour un **RENOUVELLEMENT**
- **Un justificatif de domicile de moins d'1 an**
 - Avis d'imposition sur le revenu, taxe d'habitation, taxe foncière, attestation d'assurance habitation
 - Facture ou échéancier : EDF, GDF, EAU ; TÉLÉPHONE FIXE ou MOBILE
 - Si vous êtes hébergé :
 - Une attestation manuscrite de l'hébergeant (attestant une résidence depuis plus de 3 mois)
 - Une copie recto-verso de sa carte d'identité
 - L'original d'un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant
- Des photos **RÉCENTES** (de moins de 6 mois) : Sans rayure, sans inscription au dos, et ne pas découper au préalable. Photo refusée si celle-ci a déjà été utilisée pour un Passeport ou une Carte Nationale d'Identité.
- Si changement de nom d'usage : acte de mariage, décès, jugement de divorce, d'adoption etc.

Mineurs :

- L'original de la pièce d'identité du représentant légal qui accompagne l'enfant
- Jugement s'il y en a un (garde alternée ou résidence fixe)
 - Justificatif de domicile + carte d'identité ou passeport du parent non présent

Passeport

Timbres fiscaux :

À acheter en bureau de tabac, auprès du Trésor Public ou sur : timbres.impots.gouv.fr

Moins de 15 ans : 17 €

De 15 à 18 ans : 42 €

Pour les personnes majeures : 86 €

RETRAIT DU TITRE IMPÉRATIF AVANT 3 MOIS. DESTRUCTION AUTOMATIQUE AU-DELÀ

L'eau publique rochelaise « Hélo »



Hélo est l'agence de l'eau de l'agglomération rochelaise. Vous vous installez à Sainte-Soulle ?

Pour vous inscrire et vous abonner, un seul site :

<https://helo.agglo-larochelle.fr/Portail/fr>

Hélo - L'eau publique rochelaise

Horaires d'ouverture

9 rue Anita Conti 17180 Périgny du lundi au vendredi de 08h30 à 17h

05 46 51 79 90

Si vous avez besoin de faire raccorder votre domicile au réseau d'eau potable : le formulaire est disponible sur le site internet d'Hélo ou à l'accueil de la Mairie.

Pour plus de renseignements :

eau.branchement@agglo-larochelle.fr

05 17 83 94 27 - 05 17 83 94 28

Agence Locale de Prévention et de Médiation Sociale (ALPMS)

Les médiateurs de jour et les correspondants de nuit de l'ALPMS interviennent dans le règlement des conflits liés aux jeunes, conflits de voisinage, conflits familiaux et participent avec les autres acteurs des quartiers et communes de la CDA à l'embellissement de notre cadre de vie:

- du lundi au vendredi de 9h à 12 h et de 14h à 19h
- le samedi de 14h à 19h
- et 7 jours sur 7 de 19h à 2h du matin y compris les jours fériés.

Lieux d'interventions: quartiers Ville de la Rochelle et communes de la CDA.

- Une veille technique et sociale
- Information et orientation des habitants
- Médiation sociale
- Développement du travail en réseau avec les professionnels de la gestion urbaine

@ alpms@wanadoo.fr

06 70 80 88 91 (Villeneuve-les-Salines)

☎ 0670808893 (Mireuil)

05 46 41 32 32 (Standard)

CCAS Service Aide sociale

39 rue de l'Aunis
17220 Sainte-Soulle
05 46 37 96 72

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Fermé	Fermé	8:30-12:30	Fermé	8:30-12:30
Fermé	13:30-17:30	Fermé	Fermé	Fermé

Assistantes sociales

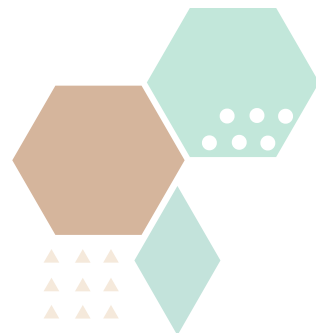
Délégation Territoriale de La Rochelle-Ré Aunis Atlantique

Maison de la Charente-Maritime, Pays de La Rochelle Ré Aunis
49 avenue Aristide Briand
CS 60003
17000 La Rochelle

05 17 83 43 17
dr.lr-re-aa@charente-maritime.fr

Permanences à **Sainte-Soulle** tous les 15 jours pour aborder les problématiques sociales et économiques qui vous concernent.

Uniquement sur rendez-vous en appelant le 05 17 83 43 17



10 France services



France services

Santé, famille, retraite, logements, impôts...

France services est un lieu d'accès aux services publics, pour vous informer, vous orienter, vous accompagner dans toutes vos démarches administratives de la vie quotidienne et dans l'apprentissage du numérique.

Les agents France services sont formés pour apporter des réponses adaptées à chaque situation individuelle et vous orienter vers les administrations compétentes selon la complexité de vos besoins..

- Information de premier niveau (réponses aux questions, accompagnement des démarches administratives du quotidien comme la déclaration de revenus, la gestion du prélèvement à la source, le renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise...)
- un accompagnement au numérique
- une aide aux démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne...)
- des prestations de conseils pour la résolution des cas complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires.



Exemples de ce que vous pouvez trouver dans votre France services :



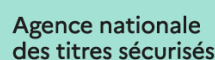
Faire une démarche CAF, s'informer sur les aides



S'inscrire à pôle emploi, préparer votre retraite, déclarer vos revenus



Faire vos papiers d'identités, modifier votre carte grise...





**France
services**



France services vous permet d'accéder facilement aux services publics :

Accueil

informations et orientation



Accompagnement

dans vos démarches administratives



Mise à disposition

d'outils informatiques et d'aide à l'utilisation des services numériques



HORAIRES


Lundi 13h30-16h30

Mardi 10h-12h30 et 13h30-17h30

Mercredi 13h30-17h30

Jeudi 10h-12h30 et 13h30-17h30

Vendredi 13h30-17h30




 05 46 37 50 00

 sainte-soulle@france-services.gouv.fr

 www.sainte-soulle.fr

12 Quatre groupes scolaires




École élémentaire Pierre Giraudet

 38 rue de l'Aunis
 05 46 37 08 13
 e-giraudet-ste-soulle@ac-poitiers.fr
Ouverture des portails : 8h35 Début des cours : 8h45
Sortie des classes (l m j v) : 16h30
Directrice : Mme Sandra Novo

Accueil éducatif péri-scolaire

14 rue de Saintonge
05 46 27 25 11
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
7h15 à 8h35 - 16h25 à 19h




École maternelle « Les 3 Prés »

 38 bis rue de l'Aunis
 05 46 37 11 22
 e-3pres-ste-soulle@ac-poitiers.fr
Ouverture des portails : 8h30
Début des cours : 8h40
Sortie des classes (l m j v) : 16h25
Directrice : Mme Céline Jardino

Accueil éducatif péri-scolaire

14 rue de Saintonge
05 46 27 25 11
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
7h15 à 8h35 - 16h25 à 19h



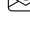
École primaire Simone Veil

 13 route de la rochelle
 05 46 37 08 21
 e-usseau-ste-soulle@ac-poitiers.fr
Ouverture des portails : 8h35
Début des cours : 8h45
Sortie des classes (l m j v) : 16h30
Directrice : Mme Julie Durieux

Accueil éducatif péri-scolaire

13 route de La Rochelle
05 46 37 83 00
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
7h15 à 8h35 - 16h30 à 19h

École élémentaire des Grandes Rivières

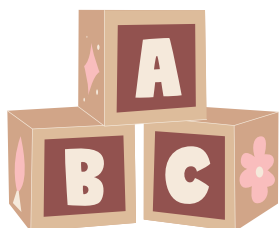
 20 rue des Chauvelles
 05 46 35 36 00
 e-grandes-rivieres@ac-poitiers.fr
Ouverture des portails : 8h20
Début des cours : 8h30
Sortie des classes (l m j v) : 16h15
Directrice : Mme Cécile De Neef

Accueil éducatif péri-scolaire

20 rue des Chauvelles
05 46 35 98 45
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
7h30 à 8h20 - 16h15 à 19h

Menu de la cantine affiché aux écoles et
disponible sur le site de la mairie
www.sainte-soulle.fr
Rubrique enfance et jeunesse

Accueil éducatif péri-scolaire par le
Centre Social « Vill'âges d'Aunis »
Rue Pierre de Coubertin
17139 Dompierre-sur-Mer
 05 46 35 38 97



Sainte-Soulle et Dompierre sur Mer

Ce service public intercommunal est créé par les communes de Dompierre sur Mer et de Sainte-Soulle en partenariat avec :
la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime (CAF 17),
la Mutualité Sociale Agricole (MSA),
le Conseil Départemental de la Charente-Maritime (service de la Protection Maternelle Infantile : PMI)

Les missions principales du RPE sont :

Informations concernant l'accueil du jeune enfant pour les parents et assistantes maternelles (dont l'information pour le contrat de travail, la diffusion des listes d'assistants maternels du territoire et les différents modes de garde ...)

Sur rendez-vous

Sainte-Soulle (Espace enfance - 14 rue de Saintonge) :

Lundi de 13h30 à 17h00

Mardi de 13h30 à 16h00

Dompierre sur Mer (le Vill' ages - rue Pierre de Coubertin) :

Jeudi de 13h30 à 18h00

Vendredi de 13h30 à 16h00

Organisation de conférences débats autour des préoccupations du Jeune enfant, petites fêtes, spectacles ...

Animation d'un lieu d'éveil où les parents, les enfants, et les assistant(e)s maternel(le)s se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux :

Sainte-Soulle : lundi et mardi matin

Dompierre sur Mer : jeudi et vendredi matin.

Pour plus de précisions sur le déroulement des ateliers, le lieu, les horaires, se reporter au programme d'activités disponible dans les mairies ou sur leur site internet :

Mairie de Dompierre sur Mer
www.dompierresurmer.fr/rampe

Mairie de Sainte-Soulle
www.sainte-soulle.fr/enfance-jeunesse/petite-enfance/rampe/

Ophélie BRODBECK
coordinatrice du RPE

07.76.08.26.38 ou

05.46.52.02.57



rpedompierrestesoulle@ville-dompierre-sur-mer.fr

14 Local Jeunes Solinois

Local Jeunes Solinois

Ce local est ouvert prioritairement aux jeunes Solinois âgés de 11 à 18 ans, il se situe 43 rue de l'Aunis, maison Soline. Ce lieu est un accueil de proximité qui permet aux jeunes de monter des projets et de mettre en place un programme d'activités avec les animateurs : piscine, bowling, cinéma, jeux sportifs, séjours d'hivers et d'été...

Loïc Neveu, animateur responsable du local est là pour vous recevoir.

Renseignements

Loïc Neveu, animateur responsable

☎ 05 46 37 96 74 ou 07 64 35 46 71

✉ loic.neveu@sainte-soulle.fr



	Périodes scolaires	Vacances scolaires
Lundi	Fermé	14h - 19h
Mardi	17h - 19h *	14h - 19h
Mercredi	14h - 19h	14h - 19h
Judi	17h - 19h *	14h-19h
Vendredi	17h - 19h	14h - 19h
Samedi	14h - 19h	Fermé

Vendredi et samedi : 19h - 22h selon projets

*: Sur projet

Les horaires peuvent varier selon le planning des activités.
Retrouvez les plannings du local jeunes sur www.sainte-soulle.fr

Service de Protection Maternelle et Infantile

Délégation Territoriale de La Rochelle-Ré Aunis Atlantique
Maison de la Charente-Maritime, Pays de La Rochelle Ré Aunis
49 avenue Aristide Briand, 17000 La Rochelle
Secrétariat : 05 17 83 44 82
Contact : Nathalie Desbordes

Consultation nourrisson
Puéricultrice : mardi et jeudi matin sur rendez-vous

Salle PMI du Centre Social Saint-Éloi, Beauregard
40 rue Basse Saint-Éloi, 17000 La Rochelle
05 46 34 33 11

Mission Locale

La Mission locale La Rochelle Ré Pays d'Aunis a pour service pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans.

L'ensemble de l'équipe vous y reçoit du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (fermé le jeudi matin)

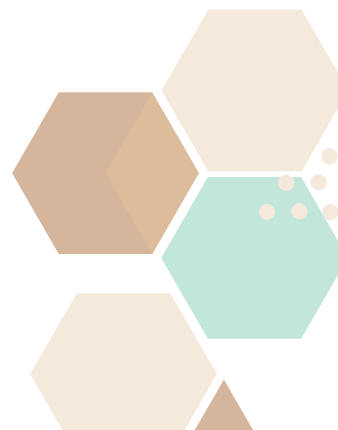


Accueil sur rendez-vous en appelant au 05 46 27 65 20

Adresse du siège :

Bâtiment de la Maison de l'Emploi

Cité des Métiers du bassin de La Rochelle (90 rue de Bel Air)



16 Bibliothèque

36 rue de l'Aunis
17220 Sainte-Soulle (en face de la Mairie)

Horaires d'ouverture:

Mercredi : 10h à 12h - 15h à 17h30

Vendredi : 16h à 18h30

Samedi : 10h à 12h30

Pendant les grandes vacances (juillet et août) :

Mercredi : 10h à 12h

Samedi : 10h à 12h

Renseignements

☎ 05 46 52 72 85

✉ bibliotheque-de-sainte-soulle@orange.fr

🌐 bibliosaintesoulle.overblog.com

Boîtes à livres

- Saint Coux - Rue du Périgord
- Grandes rivières - Rue du Poitou
- Usseau - Route de La Rochelle
- Petites rivières - Rue d'Anjou



Salle des fêtes 17

La salle des fêtes se situe au 1 rue des Marronniers, **Place du 19 mars 1962 à Sainte-Soulle.**

Elle se compose :

- d'une salle de 135 m²
- d'un bar de 14 m²
 - Avec 1 frigo top et 1 évier
- d'un office de 24 m² :
 - 2 plaques électriques
 - 1 micro-ondes
 - 1 table inox
 - 1 évier plonge
 - 1 plan de travail
 - 1 chambre froide
 - Nécessaire de nettoyage
- d'un rangement de 19 m²
 - 120 chaises sur deux chariots
 - 20 tables rectangulaires sur un chariot (taille : 0,76 x 1,80)
 - 9 tables rondes (8 personnes) sur un chariot
- d'un bloc sanitaire de 15 m²

Jauge : 135 personnes (repas : 90 personnes)

Contact pour réservation : Mairie de Sainte-Soulle 05.46.37.00.35

Voir tarifs en ligne sur le site de la mairie

www.sainte-soulle.fr

Rubrique infos pratiques - Locations





PARC DE LOISIRS MICHEL CRÉPEAU

Rue de Saintonge
17220 Sainte-Soulle

Terrain de pétanque, skate-park, city stade, tables de ping pong, balançoires et jeux pour les enfants, tables de pique-nique, toilettes publiques.

AIRE DE JEU D'USSEAU

Rue des nénuphars
Usseau
17220 Sainte-Soulle

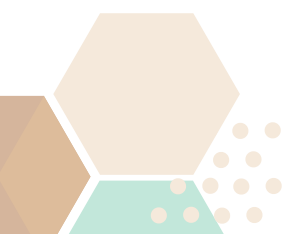
Jeux divers pour les enfants, city stade, terrain de pétanque
Tables et bancs



STADE PIERRE BROUSTEAU

4 Chemin du moulin
17220 Sainte-Soulle

2 terrains de foot
Boulodrome
2 cours de tennis
Vestiaires
Club house



BOIS DE LONGUEIL

Rue des Guillaudes,
17220 Sainte-Soulle



Terrain de pétanque, parcours pédestre, tables de pique-nique, parcours sportif.

Aire de jeux : structure tyrolienne, balançoires, jeux à ressort

Parking, accès piétons et vélos

Espace boisé de plus de 2 hectares, abrite de multiples richesses naturelles :

Oiseaux : pouillot, rouge-gorge, pic épeiche, pic vert, geai...

Arbres : frênes, chênes, ormes, marronniers, robiniers...

Arbustes : noisetiers, églantiers...

Plantes : clématites, lierres, ronciers, fragon...

(Premier inventaire non exhaustif)

Coin aromatique

Parcours sportif :

Rameur Piston

Combiné Push-Pull multiprises

Station cross training

Parcours musculation



La collecte de vos déchets

La collecte porte à porte
(sortir le bac la veille) :

Bac jaune : collecte
sélective-déchets recyclés
Mardi à partir de 13h
Sortir le bac
à partir de 7h

Bac bleu : déchets
ménagers
Jeudi matin
Sortir le bac la veille



Collecte du verre, emballages recyclables

Le bourg : parking Salle des Fêtes

Le Raguenaud : Route de Paris

Saint-Coux : chemin de la Maissonette

Les Grandes Rivières : rue du Poitou, place du
Cercle



Collecte du verre uniquement

Le bourg : le parking du stade

Usseau : route de La Rochelle en direction
des Petites-Rivières

Le Raguenaud-place : rue des Courlis

La Gabardelière : rue Josaphat



Collecte de vêtements, chaussures, sacs

Le bourg : au fond du parking de la
Mairie

Le bourg : parking Salle des Fêtes
Grandes Rivières : parking de l'école

Usseau : route d'Usseau, entre le
rond-point de l'école et le pont.

Le « Pass déchèterie »



Formulaire à retirer en mairie ou sur le site internet :

www.sainte-soulle.fr infos administratives -
formulaire pass déchèteries

A compléter et à envoyer à Périgny 17180
Service gestion des déchets 16 rue Anita
Conti ou par mail : passdecheteries@agglo-larochelle.fr

Ce Pass déchèterie permet 20 passages par an (réinitialisé automatiquement en début d'année).

Dans certains cas spécifiques ou pour les particuliers qui auraient des besoins complémentaires des solutions existent, plus de renseignements auprès du service gestion et prévention des déchets.

Les encombrants



Un service en + : La collecte à domicile des déchets encombrants.

Service de collecte des encombrants (150 kg ou m³ maximum) en porte à porte, avec le « Pass déchèterie ».

Pour en savoir + appelez le 0 800 295 315 appel gratuit, pour prendre rendez-vous dans un délai de 15 jours environ.

L'enlèvement se fait à la date convenue, sur le trottoir, en votre présence. Vous remettez votre Pass déchèteries, duquel est décompté un passage. L'encombrant est ensuite acheminé vers les bennes des déchèteries de l'Agglo, comme si vous l'aviez emmené vous-même.



Service gestion et prévention
des déchets

16 rue Anita Conti 17180 Périgny

0 800 535 844


CdA standard : 05.46.30.34.00


Service déchets : 05.46.30.35.22

dechets@agglo-larochelle.fr

www.agglo-larochelle.fr/dechets

Centres de revalorisation des déchets

 0 800 535 8449

 Les sites sont fermés les dimanches et jours fériés.

CHÂTELAILLON-PLAGE

Le lundi de 9h à 12h et de 14h à 19h

Le mardi, mercredi, jeudi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Fermeture le vendredi

LAGORD

Le lundi de 9h à 12h et de 14h à 19h

Le mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Fermeture le jeudi

SAINT-XANDRE, SAINTE-SOULLE ET NIEUL-SUR-MER

Du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Fermeture le lundi

SALLES-SUR-MER

Le lundi de 9h à 12h et de 14h à 19h

Du mercredi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Fermeture le mardi

SAINT-MÉDARD-D'AUNIS

Du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Fermeture le lundi

MARSILLY

Le lundi de 9h à 12h et de 14h à 19h

Les mercredis et samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h

Fermeture les mardis, jeudis et vendredis

PÉRIGNY : CENTRE DE VALORISATION DES DÉCHETS - CENTRE

Ouvert en journée continue

Le lundi de 9h30 à 19h

Du mercredi au samedi de 9h30 à 18h

Fermeture le mardi

LALEU : CENTRE DE VALORISATION DES DÉCHETS - OUEST

Ouvert en journée continue

Le lundi de 9h30 à 19h

Le mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h30 à 18h.

Fermeture le mercredi

N° d'appel d'urgence

15 SAMU
18 POMPIERS
17 POLICE SECOURS
112 URGENCES
114 URGENCES SMS
196 SAUVETAGE EN MER

La caserne des pompiers de Bourgneuf / Sainte-Soulle se situe route de Loiré au lieudit « le radar »

Centre de Première Intervention Départementale
Chef de corps :
M. Jérémie Baudin

Centre de Première Intervention Départementale

Correspondant Sud-Ouest

Jean-Pierre Galtier

📍 82 rue du Poitou
17220 Sainte-Soulle

☎ 06 65 12 79 93
05 46 35 31 38

✉ jeanpierregaltier@orange.fr



La Poste



📍 53 rue de l'Aunis

☎ 3631

Horaires

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

9h30 - 12h30

14h00 à 17h00

Mercredi

9h00 - 12h00

Samedi : Fermé

Départ du courrier : 15h00

Présence d'un distributeur automatique de billets.

Cimetière

du 1er avril au 31 octobre :

de 8h à 20h

du 1er novembre au 31 mars :

de 8h à 18h

Marché

Samedi de 8h à 12h30

Location de matériel

Comité des Fêtes

Location de tables et de bancs.

Renseignements

07.85.66.11.84

cfsaintesoulle@gmail.com



Loisirs Solinois

Location de vaisselle.

Renseignements

Alain Laury

☎ 06.08.55.27.36

www.loisirs-solinois.fr



Notes

